



Compte-rendu du Conseil municipal du 17 mars 2021



Présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, FARCY Jean-Luc, FASSI Reine, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, CHEVALLIER Jean-Marie, GATUINGT Jean-Christophe, ZAURIN Rose-Marie, DUCRET Frédérique, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, COTTALORDA Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Mme BOSSAERT à Mme PREVOT
Mme COGET à Mme FASSI
Mme GOUBERT à Mme PECULIER
Mme LE GALLOUDEC à Mme FAYAT
M. POIRIER à M. HEESTERMANS
M DEVAUX à M REALINI
M PIOLLET à Mme LAFUMA
Mme MARCHETTI à M BOSQUILLON
Mme LABERTRANDIE à M BOSQUILLON

Excusée :

Mme PAGES

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

M. le Maire informe qu'au vu du contexte de l'épidémie de COVID, le Conseil Municipal est déplacé provisoirement à la salle Chipping Sodbury – Rue de la Plaine, jusqu'à nouvel ordre, et ce afin de faciliter la mise en place de mesures de prévention sanitaire et la distanciation requise. Le port du masque reste obligatoire.

Cette séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), et retransmise sur Facebook Live

M. le Maire informe qu'il est distribué à l'ensemble du conseil municipal :

- Une nouvelle délibération relative aux tarifs 2021 des activités périscolaires et du portage de repas à domicile.

→ La délibération inscrite à l'ordre du jour relative au portage de repas à domicile est supprimée

- une nouvelle délibération relative à la Convention de groupement de commandes en vue du lancement d'un marché de prestations intellectuelles portant sur une mission d'assistance pour l'élaboration et la mise en place du recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure

-Que la délibération relative au recrutement d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire a été modifié à la suite de la commission Finances/RH

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire ces changements à l'ordre du jour

LE CONSEIL MUNICIPAL

► **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 février 2021

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité



► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

| | | |
|------------|-----------|---|
| 12/01/2021 | 1 | Renouvellement du contrat avec la société DESMAREZ pour les fréquences radios de la Police Municipale pour l'année 2021 pour un montant de 833.40€ht |
| 21/01/2021 | 2 | Signature du contrat d'étude pour la relance des marchés d'assurances arrivant à terme fin 2021, avec la Société PROTECTAS, pour un montant de 3 410 € HT. |
| 21/01/2021 | 3 | Signature du marché subséquent n° 39 portant sur les prestations de l'accord-cadre 2018M07 lot n° 1 : matériels informatiques (station d'accueil pour PC portable en mairie) et périphériques (câblages), pour un montant de 362,85 € HT avec la Société GESTEC |
| 22/01/2021 | 4 | Vente des machines à voter électronique à la société France ELECTION pour un montant de 2130€ |
| 08/02/2021 | 5 | Signature d'un contrat avec la société LASER STREET dans le cadre de la Fête de la Ville et de la Musique du 26 juin 2021 reportable au 25 septembre 2021 pour un montant de 794.75€ |
| 08/02/2021 | 6 | Signature d'un contrat avec l'association LUEURS ET COULEURS (Feu d'artifice) dans le cadre de la Fête de la Ville et de la Musique du 26 juin 2021 reportable au 25 septembre 2021 pour un montant de 4000€ |
| 08/02/2021 | 7 | Signature d'un avenant au contrat de bail de Madame CHICAULT - MSP |
| 08/02/2021 | 8 | Signature d'un avenant au contrat de bail de location du logement communal sise 14 rue d'Aulnoy avec un des locataires |
| 10/02/2021 | 9 | Signature d'un contrat pour la souscription à la fibre optique à la salle Chipping Sodbury avec la société Nordnet 328.80€ la 1 ^{ère} année et 418.80€ les suivantes |
| 11/02/2021 | 10 | Signature d'un contrat avec la société AU PAYS DES KANGOUROUS dans le cadre de la Fête de la Ville et de la Musique du 26 juin 2021 reportable au 25 septembre 2021 pour un montant de 1200€ |
| 17/02/2021 | 11 | Signature d'un contrat avec la société Nosyweb pour la maintenance du site internet pour un montant de 900€ht |
| 23/02/2021 | 12 | Signature du marché subséquent n° 40 portant sur les prestations de l'accord-cadre 2018M07 lot n° 1 : matériels informatiques (3 ordinateurs portable pour le télétravail, 3 stations d'accueil et 15 bras support double écran) et périphériques, pour un montant de 2 728,28 € HT avec la Société MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION |
| 23/02/2021 | 13 | Signature du marché subséquent n° 41 portant sur les prestations de l'accord-cadre 2018M07 lot n° 3 : Licences de logiciels informatiques (licences office pour les ordinateurs portables), pour un montant de 998,75 € HT avec la Société COMPUTER SERVICES 77 |

Administration Générale

► Pacte de gouvernance

D'APPROUVER le Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération
« Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart »

D'AUTORISER M. le Maire à signer les documents correspondants
DE CHARGER M. Le Maire de veiller à l'application de ladite charte

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

- Convention de groupement de commandes en vue du lancement d'un marché de prestations intellectuelles portant sur une mission d'assistance pour l'élaboration et la mise en place du recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure

D'APPROUVER la convention de groupement de commandes avec la Ville de Vert-Saint-Denis, pour la préparation, la passation et la signature d'un marché de prestations intellectuelles relatives à la mission d'assistance pour l'élaboration et la mise en place du recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur les communes de Cesson et de Vert-Saint-Denis.

D'ACCEPTER la désignation de la commune de Cesson en qualité de coordonnateur du groupement de commandes et d'en effectuer les missions s'y rattachant, conformément aux dispositions reportées dans la convention constitutive.

D'ACCEPTER la désignation d'une Commission AD HOC, chargée de procéder au choix de l'attributaire du marché.

D'AUTORISER M. Le Maire à signer la convention de groupement de commandes annexée et à procéder à l'exécution des différentes stipulations s'y rapportant.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

- Demandes de subventions pour l'acquisition de matériels et services numériques des écoles

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des institutions et organismes proposant des appels à projets en direction du numérique des écoles.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents et conventions qui y sont liés.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

FINANCES

- Approbation du compte de gestion

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

ARRETE les résultats des différentes sections afin de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION 2020

| BUDGET PRINCIPAL | RESULTAT DE CLOTURE 2019 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 | RESULTAT DE CLOTURE 2020 |
|------------------|--------------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | 337 861,49 | | -314 061,78 | 23 799,71 |
| FONCTIONNEMENT | 1 836 384,55 | -175 000,00 | 324 321,79 | 1 985 706,34 |
| TOTAL | 2 174 246,04 | -175 000,00 | 10 260,01 | 2 009 506,05 |

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2020 par le Comptable public est conforme au Compte Administratif 2020 de la ville et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

INVITE Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2020.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

➤ **Approbation du compte administratif 2020**

ADOpte le Compte Administratif 2020 et ses résultats comme suit :

RESULTAT BUDGETAIRE 2020

| | SECTION DE FONCTIONNEMENT | SECTION D'INVESTISSEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|
| RESULTAT DE CLOTURE 2019 | 1 836 384,55 € | 337 861,49 € | 2 174 246,04 € |
| PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT | 175 000,00 € | | 175 000,00 € |
| EXERCICE 2020 | | | |
| RECETTES | 11 468 935,08 € | 1 746 558,28 € | 13 215 493,36 € |
| DEPENSES | 11 144 613,29 € | 2 060 620,06 € | 13 205 233,35 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 324 321,79 € | -314 061,78 € | 10 260,01 € |
| RESULTAT DE CLOTURE 2019 | 1 985 706,34 € | 23 799,71 € | 2 009 506,05 € |
| R.A.R. dépenses | | 39 199,75 € | 39 199,75 € |
| R.A.R. recettes | | 244 692,52 € | 244 692,52 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | 1 985 706,34 € | 229 292,48 € | 2 214 998,82 € |

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

➤ **Affectation du résultat**

DETERMINE l'affectation du résultat suivante :

Le résultat à affecter est de 1 985 706,34 € :

- la section d'investissement étant bénéficiaire, il n'y a pas d'obligation d'affectation dans cette section,
- affectation toutefois de 352 000 € en réserve au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
- le solde soit 1 633 706,34 € est affecté au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

DIT que les écritures seront donc les suivantes :

- Section de fonctionnement :

Article 002 (R) - Résultat de fonctionnement reporté : 1 633 706,34 €

- Section d'investissement :

Article 1068 (R) – Excédents de fonctionnement capitalisés : 352 000 €

Les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, sont inscrits sur les comptes afférents.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

➤ Vote du Budget Primitif 2021

ADOPTÉ le Budget Primitif 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | Budget primitif 2021 |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 011 : Charges générales | 2 901 165,34 € |
| 012 : Charges de personnel | 6 613 282,00 € |
| 014 : Atténuation de produits | 380 410,00 € |
| 022 : Dépenses imprévues | 139 550,00 € |
| 023 : Virement section d'invest. | 800 000,00 € |
| 042 : Opérations d'ordre | 466 000,00 € |
| 65 : Autres charges gestion | 1 692 925,00 € |
| 66 : Charges financières | 213 000,00 € |
| 67 : Charges exceptionnelles | 16 200,00 € |
| TOTAL | 13 222 532,34 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | Budget primitif 2021 |
| 002 : Excéd. antérieur reporté | 1 633 706,34 € |
| 013 : Atténuations de charges | 41 879,00 € |
| 042 : Opérations d'ordre | 190 300,00 € |
| 70 : Produits des services | 1 099 380,00 € |
| 73 : Impôts et Taxes | 8 056 252,00 € |
| 74 : Dotations et participations | 1 729 370,00 € |
| 75 : Autres produits de gestion | 471 645,00 € |
| TOTAL | 13 222 532,34 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | Restes à réaliser | Propositions du Maire | Budget primitif total 2021 |
|------------------------------------|---------------------|-----------------------|----------------------------|
| 020 : Dépenses imprévues | | 100 000,00 € | 100 000,00 € |
| 040 : Opérations d'ordre | | 190 300,00 € | 190 300,00 € |
| 041 : Opérations patrimoniales | | 30 000,00 € | 30 000,00 € |
| 16 : Emprunts et dettes | | 708 500,00 € | 708 500,00 € |
| 20 : Immo. incorporelles | 9 206,00 € | 82 784,00 € | 91 990,00 € |
| 204 : Subv. d'équip. versés | | 280 000,00 € | 280 000,00 € |
| 21 : Immo. corporelles | 14 696,97 € | 1 515 184,00 € | 1 529 880,97 € |
| 23 : Immo. en cours | 15 296,78 € | 705 424,48 € | 720 721,26 € |
| TOTAL | 39 199,75 € | 3 612 192,48 € | 3 651 392,23 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | Restes à réaliser | Propositions du Maire | Budget primitif total 2021 |
| 001 : Résultat reporté | | 23 799,71 € | 23 799,71 € |
| 021 : Vir. de la section fonct. | | 800 000,00 € | 800 000,00 € |
| 040 : Opérations d'ordre | | 466 000,00 € | 466 000,00 € |
| 041 : Opérations patrimoniales | | 30 000,00 € | 30 000,00 € |
| 10 : Dotations et réserves | | 697 000,00 € | 697 000,00 € |
| 13 : Sub. Invest. reçues | 244 142,52 € | 689 900,00 € | 934 042,52 € |
| 16 : Emprunts et dettes assimilées | 550,00 € | 700 000,00 € | 700 550,00 € |
| TOTAL | 244 692,52 € | 3 406 699,71 € | 3 651 392,23 € |

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté CONTRE : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

➤ Fixation des taux 2021 pour la fiscalité directe locale

DECIDE de fixer les taux de taxes directes locales pour l'année 2021 de la manière suivante :

| TAXES | TAUX 2020 | TAUX 2021 | VARIATION (%) |
|---|-----------|----------------|---------------------------|
| Taxe foncière sur propriété bâties | 30,20 % | 48,20 % | + 18 % taux départemental |
| Taxe foncière sur propriétés non bâties | 41,47 % | 41,47 % | Néant |

Fait et délibéré ce jour :

A voté POUR : M. le Maire

Se sont Abstenus :

PECULIER Charlyne, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, FARCY Jean-Luc, FASSI Reine, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, LAFUMA Sophie, CHEVALLIER Jean-Marie, GATUINGT Jean-Christophe, ZAURIN Rose-Marie, DUCRET Frédérique, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, FAVRE Julien, COTTALORDA Bruno, BOSSAERT Alexina, COGET Charline, GOUBERT Fanny, LE GALLOUDEC Patricia, POIRIER Vijay, DEVAUX Etienne, PIOLLET François, MARCHETTI Xaviera, LABERTRANDIE Lydia

- Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021
DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

| ASSOCIATIONS | RAPPEL CA 2020 | PROPOSITIONS 2021 |
|--------------------------------------|---|---|
| Cesson Animation | Pas de manifestations en 2020 pour cause de COVID | versement à l'identique des recettes perçues lors du vide grenier et du marché de producteurs de pays |
| Cesson Sans Frontière | 6 000,00 € | Pas de demande |
| Chœur du Balory Junior | 100,00 € | 100,00 € |
| Chorale Chantevert | 500,00 € | 800,00 € |
| Club de l'Amitié | 6 000,00 € | 6 000,00 € |
| Club Culture et Loisirs du Balory | 150,00 € | 150,00 € |
| D.D.N.A | 300,00 € | Pas de demande |
| Don du Sang Bénévole | 300,00 € | 300,00 € |
| Elan II | 800,00 € | 800,00 € |
| Famille Ecole PEV | 150,00 € | Pas de demande |
| FNACA Maroc et Tunisie | 300,00 € | 300,00 € |
| Fondation Ellen POIDATZ | 300,00 € | Pas de demande |
| GDSA 77 | 2 000,00 € | 2 500,00 € |
| L'Art de Rien | 200,00 € | 200,00 € |
| Lire à Sénart | 200,00 € | 200,00 € |
| Pie Vert Bio 77 | 200,00 € | 200,00 € |
| Restaurants du Cœur | 1 200,00 € | 2 000,00 € |
| Scouts de France | 400,00 € | 400,00 € |
| Secours Populaire | 450,00 € | 450,00 € |
| Crèche Parentale Les P'tites Pousses | 35 000,00 € | 35 000,00 € |
| Paroles de femmes – Relais 77 | Pas de demande | 1 500,00 € |
| Secours Catholique | Pas de demande | 500,00 € |
| TOTAL | 54 550,00 € | 51 400,00 € |

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

- Attribution de subventions de fonctionnement aux organismes de regroupement pour l'année 2021

DECIDE de voter les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2021 comme suit :

Syndicat Intercommunal de Cesson / Vert-Saint-Denis : 1 206 347 €

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ne prennent pas part au vote : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

- Mise à jour des tarifs 2021 des activités périscolaires et du portage de repas à domicile

ABROGE la délibération N° 115-2020

APPROUVE le principe d'une tarification des activités périscolaire et du portage de repas à domicile au taux d'effort appliqué au Quotient Familial

ADOpte les taux d'effort et les tarifs particuliers tels qu'annexés à la présente délibération

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

➤ Effacement de dette

DECIDE d'approuver l'annulation de la dette présentée par le Comptable public pour un montant total de 252,80 €.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

AMENAGEMENT

➤ Classement dans le domaine public routier communal

PRONONCE le classement des voies cadastrées AD5, AD117, AD34 partie, X473, X476, X491 partie, X841, ZB211 partie, X940, X971, ZB401, ZB402, ZB410, ZB408, ZB398, ZB404, X765, X 756, X759 X1087, X775, X555, ZB175, X782, X779, X764 dénommées respectivement Newton, Lavoisier, Léonard de Vinci, du Meunier, du Grain, Diane Fossey, Eolienne (partie ouest), René Dumont, Grenier à blé et Tramontane (partiellement), de la Plaine, du Moulin à Vent, de la Coulée Verte, de Paris (partiellement), de la Rose des Vents, Aimé Césaire dans le domaine public routier communal.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

DIT que la présente délibération sera transmise et notifiée à :

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;

Monsieur le Géomètre du cadastre;

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

➤ Avenant n°1 ci-joint a la convention d'intervention foncière entre la commune de Cesson, l'établissement public foncier d'Ile-de-France et l'établissement public d'aménagement de Sénart

APPROUVE l'avenant n°1 ci-joint à la convention d'intervention foncière entre la Commune de Cesson, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart du 2 février 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter ledit avenant ainsi que tous les actes en découlant.

Dit que la présente délibération sera transmise et notifiée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-et-Marne ;

- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ;

- Madame la Présidente de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et Madame la Présidente de l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

➤ Recrutement d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire

DECIDE de recruter un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire au titre de l'expertise de la Commande Publique, à raison de 3 heures hebdomadaires, soit 12 heures par mois, pour la période du 02 janvier 2021 au 30 juin 2021,

FIXE l'indemnité accessoire sur la base d'un montant brut fiscal de 335 euros pour 12 heures par mois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dispositif,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

- Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

DECIDE de souscrire à la convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention unique et ses éventuels avenants relatifs aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2021.

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

- Création d'un poste d'adjoint technique, contractuel, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

DECIDE de créer :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :

- 1 poste d'Adjoint Technique, contractuel, pour un total de 370 heures, du 22/03/2021 au 31/08/2021, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 354, indice majoré 330,

PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 18/03/2021

Olivier CHAPLET

Maire de Cesson

